

# SHEVA

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du 14/02/2017



**Lieu** : salle Létard, ENVA, Maisons-Alfort

**Date** : le 14/02/2017

### Présents :

Anne BOISSON – présidente  
Catherine BOISSON-VIDAL  
Elsa BOURGUIGNON – secrétaire  
Cédric BRIAND – dir. technique  
Bénédicte DAIX – trésorière  
Sandrine DE BROUSSE  
Mariam DICKO

Isabelle DURAND-ZALESKI  
Estelle GO  
Alexis JOCH  
Catherine LAROCHE  
Ivan MOSZER – vice-président  
Caroline SALLES

### Absents excusés :

Marie-Cécile BARRAL (SECEVA)\*  
Marie-Gaëlle FROELIGER  
Alix GARNIER (SECEVA)\*

Jean-François LASSALLE  
Jennifer REY (SECEVA)\*

*\* La SECEVA (Société des Élèves Cavaliers de l'École Vétérinaire d'Alfort) est l'association des élèves vétérinaires montant à cheval à la SHEVA.*

---

## Ordre du jour

0. Tour de table des référents
1. Relations avec l'ENVA
2. Comptabilité/trésorerie
3. Kavalog
4. Inscription 2017-2018
5. Tarifs 2017-2018
6. Site internet
7. Travaux
8. Accessibilité des installations aux personnes handicapées
9. Demandes de remboursement
10. Organisation de la fête de fin d'année
11. Questions diverses

## **0. Tour de table des référents**

Aucun des référents n'a de point à aborder qui ne soit pas déjà à l'ordre du jour.

### **1. Relations avec l'ENVA**

Suite au changement de prestataire assurant l'accueil et la sécurité du site de l'ENVA, les **conditions d'accès** à la SHEVA pour les adhérents étaient **devenues fastidieuses** (présentation et relevé du numéro de la carte d'identité à chaque entrée) et **peu cohérentes**, dépendantes de l'agent assurant l'accueil. Un incident à ce sujet a également eu lieu avec une adhérente qui a envoyé un courrier à l'École.

La SHEVA a donc décidé de créer des **cartes de membres** avec photo d'identité qui ont été distribuées aux adhérents. Ce document est maintenant suffisant pour rentrer sur le site de l'ENVA, ce qui a fluidifié les entrées et **apaisé les relations** avec les agents de sécurité. Pour l'année prochaine, les photos d'identité seront demandées aux membres lors de leur (ré)inscription pour que les cartes soient disponibles dès la rentrée 2017.

M. Gogny, directeur de l'ENVA depuis septembre 2012, a quitté ses fonctions et est retourné dans son établissement d'origine, l'ONIRIS près de Nantes. **M. Degueurce**, professeur d'anatomie à l'ENVA, a été désigné **directeur par intérim** jusqu'à la nomination du nouveau directeur. La SHEVA prendra contact avec le nouveau directeur de l'École lorsque celui ou celle-ci aura été nommé(e).

La SHEVA ne devrait pas être, a priori, directement impactée par les travaux prévus dans le schéma directeur de l'École. Cependant, un **courrier** au sujet de l'**installation électrique** de la **carrière couverte** va être adressé rapidement à **M. Anache**, directeur du patrimoine immobilier de l'ENVA. En effet, celle-ci est reliée au réseau général au niveau du **bâtiment Ferrando** qui doit être démoli en 2017, puis reconstruit. Une solution de raccordement électrique temporaire doit donc être trouvée pendant la période de travaux. Catherine Laroche propos de rédiger la lettre.

### **2. Comptabilité / Trésorerie**

Le montant des dépenses est plus élevé cette année que l'année dernière à la même période. Cela peut être expliqué par l'achat du Bobcat, du cheval Bonus (à une période pendant laquelle la SHEVA n'achète normalement pas de chevaux), ainsi qu'aux dépenses comptables qui n'existaient pas l'année dernière. Les recettes de l'année 2016 s'élèvent à 538 k€ TTC, malgré une baisse du nombre de licenciés en 2017.

Pour aider au recouvrement des **dettes des adhérents**, le **compte internet** des personnes débitrices a été **bloqué** en février (entraînant le blocage des inscriptions vacances, des inscriptions aux stages, etc.). Cette action a abouti au règlement de nombreuses dettes. Ce **meilleur recouvrement** contribue à une meilleure trésorerie.

Lord d'un cambriolage en novembre 2016, **63 chèques** à l'ordre de la SHEVA ont été **volés**. Ils concernaient les forfaits de 44 adhérents pour un montant total de 19 500 €. La majorité des personnes concernées ont apporté à la SHEVA des chèques de remplacement. A ce jour, il **reste** 14 chèques pour un montant de **3 005 € à recouvrer** auprès de 5 adhérents.

### **3. Kavalog**

Le système mis en place via Kavalog pour les **inscriptions** pendant les **vacances fonctionne** globalement **bien** et les retours des adhérents sont positifs dans l'ensemble. Une petite difficulté a cependant été rencontrée par les **adhérents ayant plusieurs forfaits** qui ont parfois eu du mal à s'inscrire à plusieurs reprises dans une même semaine. Dans la notice d'utilisation, il faudra mieux expliquer à ces adhérents que chaque forfait est associé à 6 bons de récupération vacances dans l'année, bons qui sont distincts de ceux des autres forfaits. Comme seul un bon par forfait est utilisable par semaine, les adhérents ayant plusieurs forfait doivent donc utiliser un bon associé à chacun de leurs forfaits pour une même semaine.

Pour éviter que les dettes ne s'accumulent, il serait utile que toute **nouvelle facture** soit **envoyée automatiquement** à l'adhérent concerné. Ivan va se renseigner pour connaître la procédure à suivre et informera les enseignants.

Ivan rappelle par ailleurs qu'il est important que les enseignants **vérifient régulièrement** les **paniers non vides** des adhérents dans Kavalog, car des **prestations** ne devraient toujours s'y trouver que **très temporairement**. Il faut d'abord vérifier que les prestations affectées à ces paniers ne l'aient pas été par erreur et ensuite les passer en facturation.

Le bilan des **réinscriptions au 2<sup>e</sup> trimestre** pour les 62 cavaliers ayant choisi de prendre un forfait trimestriel au premier trimestre : 42 d'entre eux ont basculé vers un forfait semestriel (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres cumulés), 4 se sont réinscrits pour un forfait trimestriel et 16 ne se sont pas réinscrits. Ces 16 cavaliers sont 10 cavaliers Poneys, dont 6 débutants G0, et 6 cavaliers Chevaux, dont 4 de niveau G4 ce qui est plus étonnant.

### **4. Inscriptions 2017-2018**

Les dates des réinscriptions et des inscriptions des nouveaux adhérents furent difficiles à choisir du fait des nombreux ponts du mois de mai. Les **réinscriptions** des adhérents actuels seront effectuées la **semaine du 15 mai**. Comme l'année dernière, elles seront effectuées en ligne et fractionnées sur 3 jours par groupes de niveaux. L'inscription des **nouveaux adhérents** est fixée au **mercredi 24 mai**.

Il faut donc dès maintenant prévoir des opérations de **communication**, en particulier dans le **journal municipal de Maisons-Alfort**, mais également prévoir des **tracts** et des **affiches** pour pouvoir les distribuer pendant les vacances de Pâques et début mai.

Il ne faut pas oublier cette année de demander à tous les adhérents, anciens comme nouveaux, d'apporter une **photo d'identité** lors de leur inscription pour confectionner les cartes de membres pour la rentrée.

### **5. Tarifs 2017-2018**

Les tarifs de la SHEVA sont actuellement divisés en **trois catégories** par rapport à l'**âge du cavalier** : **Benjamin** (jusqu'à 10 ans), **Junior** (10-18 ans) et **Senior** (plus de 18 ans). Ces catégories sont indépendantes du type de monture, Poneys ou Chevaux.

Pour améliorer la lisibilité des tarifs, Elsa suggère de basculer à une division **Poney, Cheval moins de 18 ans** et **Cheval plus de 18 ans**. Avant de prendre une décision, il est important de savoir combien de cavaliers Poney paient un forfait Junior et combien de cavaliers Cheval paient un forfait Benjamin pour évaluer l'**impact financier** d'un tel changement. Un examen de la base de données Kavalog montre que, pour l'année 2016-2017, 47 adhérents Junior

montent à poney et 1 seul adhérent Benjamin monte à cheval. La différence entre les forfaits annuels Benjamin et Junior est de 36 €. En supposant, pour simplifier, que tous les adhérents concernés ont des forfaits annuels, une simulation sur l'année 2016-2017 montre que le **manque à gagner** entraîné par le **changement de catégories** serait de 1 656 € annuellement.

Après discussion, il a été décidé d'**augmenter** les tarifs des **forfaits Senior** et **Junior** de **1%** et de **ne pas augmenter** les tarifs des forfaits **Benjamin** pour améliorer leur compétitivité par rapport à des centres équestres voisins. L'adhésion à la SHEVA sera augmentée légèrement pour les Benjamin, dont les forfaits n'augmentent pas, pour payer la fabrication des cartes de l'association qui facilitent grandement l'entrée dans l'ENVA.

La **carte de membre** de la SHEVA sera **gratuite**. En cas de perte, la deuxième sera facturée 10 €. Elsa va préparer une première ébauche des tarifs 2017-2018 pour les présenter au prochain CA.

## **6. Site internet**

Le travail sur le nouveau site internet de la SHEVA se poursuit. Sandrine va rapidement **envoyer le lien** vers la **nouvelle version** du site pour que les membres du CA puissent revoir son contenu et envoyer leurs **commentaires** et **suggestions**.

L'ancien site internet est actuellement hébergé par **OVH** : pour arrêter le **contrat** celui-ci doit être dénoncé avant septembre 2017. Cependant, les envois massif de **courriels aux adhérents** se fait encore **via les services OVH** en raison des problèmes non résolus d'envoi de courriels via Kavalog. Ce contrat coutant moins de 10 € par mois, il est décidé de **le conserver**, même si le site internet est hébergé ailleurs, et d'étudier sa réduction éventuelle en choisissant une formule proposant moins de fonction.

## **7. Travaux**

La **toiture des boxes centraux** a été **mise en sécurité en urgence** avant Noël : purge des morceaux instables et protection contre des chutes supplémentaires. La **réfection de cette toiture** doit être programmée avant l'été prochain. Catherine L., qui s'occupe de ces travaux, va recontacter l'entrepreneur pour obtenir un devis (montant probable 30 000 €).

La **réfection de la kitchenette** face aux sanitaires a été approuvée lors d'une réunion précédente du CA. Mariam, qui pilote ces travaux, va aller dans une dizaine de jours chez les fournisseurs pour **choisir les matériaux** du plan de travail, afin qu'ils soient solides et pas trop salissants.

Des **problèmes** sont rencontrés actuellement dans les locaux de la SHEVA avec la prolifération de **souris**. L'acquisition d'un chat ne garantissant pas leur élimination, la solution d'employer du poison que l'on placerait dans les casiers est envisagée, mais il faut d'abord s'assurer de son innocuité pour les enfants et les chiens souvent présents dans les locaux.

La peinture des poteaux de la carrière couverte devra être renouvelée dans les années qui viennent pour éviter la corrosion du métal, mais ces travaux ne revêtent pas de caractère urgent et ne seront donc pas programmés pour cet été.

## **8. Accessibilité des installations aux personnes handicapées**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la SHEVA, en tant qu'établissement recevant du public, est dans l'obligation légale de rendre ses **installations accessibles aux personnes handicapées**.

Il est nécessaire de faire un audit de l'ensemble des bâtiments, de définir les parties accessibles, de faire un échancier de travaux sur 5 ans et de déposer un dossier **Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée)**. Il est important de voir au préalable si l'ENVA a bien soumis son dossier Ad'ap.

Mariam se charge de faire le point sur la question. Il faut également lui transmettre le dossier du GHN portant sur les conditions de dérogation.

## **9. Demandes de remboursement**

**Quatre demandes** de remboursement ont été reçues par le CA.

Deux de ces demandes ont été refusées car ne rentrant pas dans les conditions de remboursement : blessure à la cheville sans lien avec la pratique de l'équitation à la SHEVA et arrêt de l'équitation non consécutive à une chute et pour des problèmes physiques non liés à la pratique de l'équitation.

La troisième demande concerne une cavalière Poney tombée lors d'une reprise à la SHEVA et qui a manqué 7 reprises. Un avoir correspondant à ces séances va lui être proposé.

Enfin, la quatrième demande concerne une cavalière qui ne peut plus monter à cheval suite à deux événements médicaux sans lien avec la SHEVA. Cette cavalière possédant deux forfaits personnels et étant la mère de deux filles montant à la SHEVA, elle propose qu'une de ses filles reprenne l'un de ses forfaits, avec l'accord du moniteur concerné. Cette proposition est acceptée par le CA.

## **10. Organisation de la fête de fin d'année**

Il a été décidé d'organiser la fête de fin d'année du club le **samedi 17 juin 2017**.

Marie-Gaëlle a envoyé au CA une **proposition** d'un **traiteur local** pour environ 15 € par personne, avec fromages et boissons en sus. La nécessité d'avoir du fromage lors de ce repas est discutée. Pour rappel, l'année dernière le repas pour un adulte était à 22 € et toutes les boissons achetées n'ont pas été consommées. Avant de prendre une décision, il sera bien de pouvoir tester ce traiteur. L'idée de faire une dégustation lors d'une prochaine réunion de CA est discutée.

Mariam propose comme animation cette année un **karaoké géant**. Elle va se renseigner sur le coût d'une telle location.

## **11. Questions diverses**

Cédric signale que des **travaux** ont commencé sur des **bâtiments** situés le **long de la carrière couverte**, sur une parcelle comprise entre l'enceinte de l'ENVA et l'avenue du Général Leclerc. Les bruits du chantier font **peur aux chevaux** et occasionnent des chutes.

Le problème ne se pose que pour les reprises de l'après-midi en semaine (mardi 14h30-16h00, mercredi 13h30-18h00, jeudi 12h30-19h00). Mariam se propose de **prendre contact** avec le **maitre d'ouvrage** et de négocier des horaires sans bruit, une procédure habituelle en milieu urbain, afin que le chantier ne soit pas mis en cause en cas d'accident.

**Prochain CA SHEVA : mardi 25 avril 2017 à 20h45**

La Secrétaire : Elsa BOURGUIGNON

La Présidente : Anne BOISSON